



Article 1 : le 12^{ème} concours de poésie organisé dans le cadre de la manifestation « Poésie dans la ville » programmée le samedi 23 mai 2020 et dont la marraine sera Brigitte Fossey, est ouvert du 20 janvier au 30 avril 2020, date impérative de clôture.

La participation est gratuite, ouverte à toutes et à tous.

Article 2 :

Ce concours est ouvert aux scolaires, ainsi qu'aux enfants et aux adultes. 3 catégories sont proposées :

- scolaires
- enfants jusqu'à 17 ans
- adultes à partir de 18 ans

Article 3 :

2 Thèmes sont proposés :

- Le courage
- Thème libre

Pour ces 2 thèmes toute forme d'expression poétique sera admise (vers réguliers, vers libres, prose poétique).

Les textes présentés devront être inédits, rédigés en français et ne devront pas dépasser 1 page (3000 signes). Ils devront être de préférence dactylographiés.

Chaque poème sera présenté sur papier libre.

Les textes ne seront pas retournés à leurs auteurs.

Article 4 :

2 poèmes maximum par thème pourront être déposés par le candidat.

Les pages seront numérotées et reliées par une agrafe.

Les textes seront accompagnés sous pli cacheté du bulletin d'inscription comprenant :

- nom et prénom
- date de naissance
- adresses postale et électronique
- téléphone
- thème choisi
- catégorie

Article 5 :

Les textes devront être déposés ou adressés au plus tard le 30 avril 2020 :

- par courrier à « Mairie de Valras-Plage, Concours de poésie 2020, Allées de Gaulle, 34350-Valras-Plage,
- par courriel à communication@ville-valrasplage.fr, la date de réception dans la messagerie électronique faisant foi. Un message attestant de la bonne réception des envois sera adressé en retour.

Article 6 :

Le jury se réunira dans la première quinzaine du mois de mai 2020.

Article 7 :

Les poèmes primés (1 par personne) pourront être interprétés par leurs auteurs ou par toute autre personne lors de la remise des prix et faire l'objet de publications.

Article 8 :

La proclamation des résultats est prévue le vendredi 22 mai 2020 au cours d'une soirée artistique au Palais de la mer de Valras-Plage.

Les lauréats devront être obligatoirement présents ce jour-là pour recevoir leur prix : 1^{er} prix : 200€ ; 2^{ème} prix : 150€ ; 3^{ème} prix : 100€

Article 9 :

La participation implique l'acceptation de ce règlement.